

MAIRIE  
DE**BASSE - RENTGEN**

57570

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal  
du 09/03/2015 à 19H30**

**Présents :** MM : DELION - OESTREICHER - MASSON – HAGEN - GONAND.  
MMES : WINTERRATH - HEMMER – REYROLLE SCHWARTZ -  
DUMAS.

**Absent avec excuse :** Mme INGHINGOLO (procuration à Mme WINTERRATH)

**Absent sans excuse :** Néant.

**Secrétaire de séance :** Mme DUMAS.

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane,  
Maire, délibère comme suit :**

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour (**point N°1**)
- **approuve**, à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 09.02.2015 (**point N°2**)

**Point N°3 – Devis aire de jeux lotissement « Les Tuileries »**

- **accepte**, après en avoir délibéré et à la majorité, le devis d'un montant de 6.744,00 € H.T. présenté par la Société ALTRAD Diffusion relatif à l'aménagement d'une aire de jeux au lotissement les Tuileries.

**Point N°4 – Convention avec la CCCE relative à la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens à Basse-Rentgen**

- **autorise**, Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, à signer avec la C.C.C.E. la convention relative à la réalisation des travaux d'effacement des réseaux aériens à Basse-Rentgen, rue de la tuilerie, rue de la fauvette, impasse du vieux pont et chemin rural.

**Point N°5 – Convention avec la CCCE relative à la réalisation des travaux sur VIC à Haute-Rentgen**

- **autorise**, Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, à signer avec la C.C.C.E. la convention relative à la réalisation des travaux sur VIC à Haute-Rentgen, rue Saint-Hippolyte, rue des rossignols et rue des vergers.

**Point N°6 – Création poste 3<sup>e</sup> Adjoint**

- **décide**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de créer un poste de troisième adjoint à compter du 09/03/2015.

Sous la présidence de Madame WINTERRATH Viviane, Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection du troisième adjoint. Il est rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Madame le Maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoint correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit 3 adjoints au maximum.

Monsieur OESTREICHER Jeannot s'étant porté candidat,

Le Conseil Municipal procède au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Monsieur OESTREICHER Jeannot : 11 voix

Monsieur OESTREICHER Jeannot a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

**Point N°7 – Achat à l'euro symbolique d'une bande de terrain appartenant à l'immobilière Métropole.**

➤ **autorise**, Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, à faire l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle N°97/44 d'une contenance de 23 m2 appartenant à l'Immobilière Métropole.

➤ autorise Monsieur Charles DELION, 1er Adjoint, à signer l'acte administratif relatif à cette acquisition.

**Point N°8 – Facturation du ménage intermédiaire dans les gîtes**

➤ **décide**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de facturer 25 € le ménage intermédiaire dans les gîtes (lors de séjours prolongés).

**Point N°9 – Acceptation chèques Groupama**

➤ **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité le chèque d'un montant de 102.89 € émanant des Assurances Groupama relatif à l'indemnisation d'un sinistre.

**Point N°10 – Devis illuminations de Noël**

➤ **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le devis d'un montant de 4.170 € H.T. émanant de la Société DECOLUM relatif à l'achat d'illuminations de Noël pour Basse-Rentgen.

### **Point N°11 – Choix lampadaires Basse-Rentgen**

➤ **donne**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, son accord de principe sur le type de lampadaires qui seront mis en place Rue Saint Jean, Rue de la fauvette, Rue de la tuilerie, Impasse du vieux pont ainsi que le chemin piéton dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux sur VIC et VICC.

### **Point N°12 – Divers**

#### **Remontées capillaires bâtiment mairie – Devis ADF Services**

➤ **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le devis d'un montant de 3.123 € H.T. présenté par la Société ADF Services relatif à l'installation d'un déshydrateur en complément du dispositif de type géomagnétique.

#### **Installation bibliothèque dans l'annexe du Presbytère**

➤ **donne**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, son accord de principe pour le transfert de la Bibliothèque 3 Villages installée à Evrange sur la Commune de Basse-Rentgen (dans l'annexe de l'ancien Presbytère).

#### **Mise à disposition du terrain de pétanque à l'Association PHLOEME**

➤ **autorise**, après en avoir délibéré et à la majorité, Madame le Maire à signer la convention avec l'Association PHLOEME relative à la mise à disposition du terrain de pétanque pour le périscolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 11/03/2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 10/03/2015.

Le Maire

Viviane WINTERRATH

*V. Winterrath*

